



**De quelques piloris**  
**aux armes des Ducs d'Arenberg**  
**dans les Seigneuries**  
**d'Enghien et Rebecq**



Yves DELANNOY.

## De quelques piloris

aux armes des Ducs d'Arenberg

dans les Seigneuries d'Enghien et Rebecq

---

Que représentaient au XVI<sup>e</sup> siècle les seigneuries d'Enghien et Rebecq ?

Aux dénombrements de l'époque de le préciser :

« un fief ample se comprenant en la baronnie, ville, chastel, bassecourt, terres, justice et seigneurie d'Anguin et villages et terroirs de Hérrines, Thollembecque, Saint-Pierre, Vollezelles, Castres, Herfelinghe, Oetinge, Pepinghe, Bellinghe, Hautcroix, Petit-Anguin, Bierghes, Hoves, Marcque, Bassilly et autres cens, rentes, revenus d'argent et chappons, bled, avoine, poules, cire, en bois, en pretz, terres ahannables, viviers, moulins à eaue et à vent, garennes, mortes-mains, advoueries, meilleurs cattels, droictures, eschéances, confiscations de fiefs et serves, de bastards et aubeines, en franche vérité, trouvéz, délaisséz, en bien de *justice et seigneurie haute*, moyenne et basse, en collation des bénéfices, chambellage en la dicte ville, en tonnelieux, foraiages, poids, estallages, halles, franchises foires et marchéz et autres privilèges donnéz par les comtes et comtesses de Hainault et en plusieurs autres membres et parties y appartenantes et appendances, mesme en grande quantité de fiefs qui tenus en sont, desquels les droicts seigneuriaux, services et droictures nous en sont deubs et appartenans selon la coustume et usage dudict pays et comté de Hainault, quand le cas y eschet... » (1)

---

(1) Biblioth. Arsenal, Paris, mns. n° 4.914, *Mémoire de la ville d'Enghien avec la généalogie des seigneurs qui l'ont possédée, le tout extrait des tiltres originaux* par M. GALLAND, f° 18.

C'était là ce qu'Antoine, duc de Vendôme reconnaissait « tenir en foy et hommage de l'Empereur à cause de sa comté de Hainaut et cour de Mons. »

Il fallait y ajouter la principauté de Rebecq dont il avait donné le dénombrement à l'Empereur « comme duc de Brabant à cause de son chasteau de Genappe ».

Cette principauté comprenait « les villages de Rebecq, Ronquières et Hennuyères avec semblables droits qu'Anguin, comme de *toute justice*, aubeine, espaves, confiscations, bastardises, deshérences, octroy de remissions et autres... »

Ces droits passèrent à la famille d'Arenberg par l'acquisition qu'en fit d'Henri IV, le prince-comte Charles d'Arenberg (1).

Tel est le fondement des droits de haute justice de cette maison dans les seigneuries d'Enghien et de Rebecq.

Haute justice, qu'est-ce à dire ?

La *justicia alta* « s'étend et comprend de faire emprisonner, *pilloriser*, eschaffauder faire exécution par pendre, décapiter, mettre sur roue, bouillir, ardoir, enfouir, flastrir, exoriller, couper poing, bannir, fustiger, torturer, lever corp mort, treuve de mouches à miel, de droits d'aubانيتé, bastardise, biens vacans, espaves, avoir en terre non extrayé, loix de sang, aussi celle à faute de payer dismes, terrage, vinage, tonlieux et toutes amendes avec création de sergeans » (2).

Pilloriser... Ou plus exactement pilorier... Qu'on en rattache l'étymologie au mot latin *pilaricum* ou au vieux terme germanique *pfilaere*, s'en dégage l'idée de pilier. Et, certes, les textes autant que les pierres ne manquent pour rappeler le droit comme la pratique d'y avoir flagellé des verges de l'infamie publique certains auteurs de « vilains faits ».

Dans les seigneuries d'Enghien et de Rebecq, il semble toutefois que le monument se soit davantage présenté comme l'affir-

---

(1) La terre de Bierghes avait toutefois été précédemment vendue à Jacques de Landas (Y. DELANNOY, *Anne de Croy, duchesse d'Arschot, princesse-comtesse d'Arenberg, et la ville d'Enghien*, dans *Ann. Cercle arch. Enghien*, T. IX, p. 58, n. 1).

(2) Article I du chapitre 130 des *Chartes du pays et comté de Hainaut*.

mation du droit que le témoignage de l'exercice (1) ; l'on n'a découvert qu'un seul texte rapportant pareille exposition (2) :

A Jehan de Curck, mayeur de Samme, pour plusieurs parties par luy missionnées et payéz pour cause de l'appréhension d'ung nommé Anthoine le barbier, dit le couren, vagabonde, natif de Mons en Haynnau, lequel pour ses démérites fut *piloriset* et banny, a esté payé pour la part de la seigneurie d'Enghien...

X livres, XVIII sols, I denier ob.

La plupart de ces piloris ont eu les mêmes auteurs : maître-charpentiers, puis maîtres de carrière. Il n'est donc point exclu que les caractérisait une certaine ressemblance. De bois d'abord, de pierre ensuite, tous, érigés sur la grand-place, portaient en tout cas une banderole ou bannière aux armes du duc d'Arenberg.

\*  
\*\*

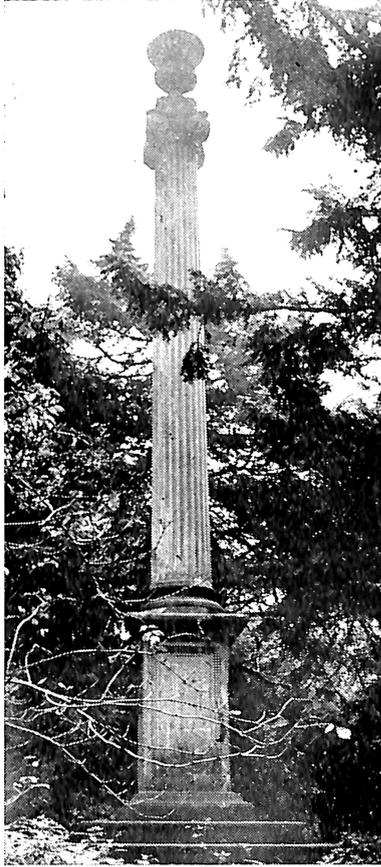
A part une vague tradition considérant comme tel le monument du Mont Parnasse, au grand Parc, aucun élément jusqu'à ce jour ne permettait de conclure à l'existence d'un pilori à **Enghien**.

Or, voici qu'au travers des brumes du passé, apparaît le

---

(1) L'établissement de piloris, attestation de ce droit de haute justice, donna lieu à d'épineux litiges entre seigneurs qui s'en prétendaient seuls et exclusifs titulaires. Ainsi les ducs d'Arenberg en connurent-ils à Tubize, Rebecq et Hennuyères avec le chapitre de Nivelles. (A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, n° 1753), à Hoves et Marcq avec les d'Andelot (*Idem*, n° 852 et J. BOSMANS, *La féodalité au pays d'Enghien dans Ann. Cercle arch. Enghien*, T. II, p. 48), à Hoves encore avec l'abbé de Saint-Denis (Ern. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 444, note), à Petit-Enghien avec les d'Yve (Y. DELANNOY, *Autour d'un pilori ou des droits de haute justice des seigneurs de Warelles*), etc...

(2) A. G. R., *Chambre des Comptes*, n° 19.858, *compte de Ph. Petit, comme receveur des congîez et mortes mains de la terre et seigneurie d'Enghien, pour ung an finy le dernier de septembre XVc et cinquante et ung*, f° 36. Par contre, les comptes des baillis contiennent de multiples détails qui permettront un jour d'évoquer quelques exécutions par la corde, le feu, l'épée ou la hache, fustigations publiques sur roue ou « hart » dressé à cet effet sur le vieux marché, quelques bannissements, envois aux galères, ou en pèlerinage, emprisonnements, amputations d'oreilles ou de mains, marques au fer rouge, etc...



Le Pilori d'Enghien (1777).  
(Parc d'Enghien).



fantôme du maître-charpentier Joseph Ost encaissant 12 florins pour avoir « pendant février 1740 et may 1741 fait et façonnez un neu piloris pour la place d'Enghien » (1).

L'année suivante, c'est un autre maître-charpentier, J.-F. Delwarde, qui reçoit un florin et demi pour « avoir, avec un valet et deux manouvriers, dressez le neu piloris devans la chambre d'office... » (2).

Le 7 juin de la même année, Pierre Stoulbracq passe « trois cars de jour à paver le circuit du piloris d'Enghien » (2), et, au mois de mai 1743, l'on paie douze florins à Antoine Poplimont pour « avoir peint deux fois le piloris d'Enghien, comme aussi d'avoir peint de neu la banderolle dessus icelle et remplir de masticq toutes les fentes du bois... » (3).

De ces textes, résulte incontestablement qu'avant 1741 il y avait un pilori en face de l'hôtel-de-ville ; celui qui sera érigé en cette année, était constitué par un fût en bois surmonté d'une banderole aux armes du duc d'Arenberg. Ce pilori va faire place, en 1777, à un autre en pierre de Soignies.

Le 7 juillet, en effet, Joseph Durieux, maître de carrière à Soignies, se voit octroyer vingt-six pistoles « pour la livraison d'un piloris de pierre posé sur la place d'Enghien selon le plan que luy a remis M. Musche (4) et ensuite d'accord antérieur fait avec Mrs. Grenet (5) et Musche et ce compris tous fraix de voitures, d'appareilleurs et autres » (6). Ce sera Nicolas Poullart, maître maçon, qui façonnera « la masse du piloris de pierre de la ville d'Enghien » (6).

---

(1) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, Comptes des Domaines, Terre d'Enghien, année 1741, registre n° 2.688, f° 124 et dos. n° 388, acquits.

(2) Id., dos. n° 61, acquits.

(3) Id., année 1743, f° 110 et dos. 154, acquits.

(4) Louis-Dominique MUSCHE, directeur du parc d'Enghien durant cinquante ans, né à Pepinghen, selon son acte de décès, à Castre, d'après l'acte de naissance de sa fille, Anne-Catherine, avec cette particularité que l'acte de naissance est introuvable dans les deux communes ; décédé à Enghien le 7 avril 1810. Voir son éloge par le duc d'Arenberg dans Ed. LALOIRE, *Histoire de la terre, pairie et seigneurie d'Enghien*, dans *Ann. Cercle arch. Enghien*, T. VIII, p. 65.

(5) Charles-Nicolas-Joseph GRENET, dernier des baillis d'Enghien, voir R. GOFFIN, *Les baillis et gouverneurs d'Enghien*, dans *Ann. Cercle arch. Enghien*, T. XII, p. 403.

(6) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, reg., année 1777, n°s 2744 et 251, f° 116.

Une trentaine d'années s'écouleront pendant laquelle on parlera plus souvent de l'arbre de la Liberté (1) que du pilori. Au fait, que devint-il sous l'orage de la Révolution ? On n'en sait trop rien sinon qu'il aurait gardé sa place après avoir été dépouillé de ses attributs seigneuriaux. Il n'est pas exclu que les maîtres de l'heure s'en soient emparés et servis comme... piédestal de leur idéologie. Ainsi pourraient l'établir les dernières traces d'une inscription qui paraît avoir été la suivante :

PAIX  
AUX AMIS  
DU  
PEUPLE.

Puis en 1811, Michel André effectue « le déplacement du pilori qui étoit vis-à-vis de la maison de ville d'Enghien » (2), et le transporte au parc. Ce ne fut pas une petite opération. Il y passe une cinquantaine de jours. La dépense atteignit 101 francs. Trois hommes, durant six jours, prépareront la masse de maçonnerie destinée à le recevoir. Le voici enfin qui s'achemine « à l'endroit où étoit le mont Parnasse dans le parc d'Enghien ». Michel André y travaillera encore une cinquantaine de jours à 1,63 fr. par jour. La mention de cette double localisation est précieuse ; elle permet d'établir que le monument érigé au sommet du mont Parnasse est vraiment le pilori qui, avant la Révolution, se dressait en face de l'hôtel-de-ville d'Enghien.

A regarder ce beau monument de pierre, on comprend l'importance des travaux entrepris. Le socle, reposant sur une série de trois degrés, est constitué par un parallélépipède droit de 80 cm. de base et de 2 mètres de hauteur ; la colonne corinthienne dont la circonférence de base mesure 2 mètres, atteint, de cordon à cordon, 5,10 mètres. Surmonté d'une vasque, l'ensemble compte ainsi quelque 8 mètres de hauteur !

A quelle circonstance ce pilori dut-il ce transfert ?

Un heureux hasard le fit tout récemment découvrir dans le brouillon d'un texte rédigé par le duc d'Arenberg (3) : « ...con-

---

(1) Devenu, comme par hasard, « non vivace », il fallut, en effet, songer à le remplacer... (Arch. Comm. Enghien, *Reg. délib.* an VII, f° 24).

(2) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, comptes du parc, reg., année 1811, n° 4.381.

(3) Il s'agit de Louis-Engelbert, 6<sup>e</sup> duc d'Arenberg, né à Bruxelles le 3 août 1750. Pour sa biographie, voir Y. DELANNOY, *Contribution à l'his-*

vaincu de l'impossibilité du rétablissement des seigneuries ou de la féodalité et pour montrer ma résignation, je fis placer le pilori dans une partie de mon parc appelée le mont Parnasse et qui, étant très élevé, devient un objet remarquable et prouvera à mes successeurs qu'avec du courage, de la vertu et de l'honneur on peut subjuguier les malheurs et donner à sa postérité le moyen de réparer ses pertes »... (1).

En 1737, Joseph Ost que l'on a déjà rencontré, passe huit jours à « faire le pillori de **Petit-Enghien** avec ses ouvriers et l'avoir dressé ».

Ce pilori est, lui aussi, constitué par un arbre que l'on a scié à cet effet au bois de Strihoux.

Jean-Baptiste Pletincx, maître-maréchal, est chargé d'en « refectionner la bannière et la verge, après y avoir fait « trois fleurs de lis, une crête et platinne » (2).

Il sera peint au mois d'août 1740 par les soins de la veuve Roosenbergh (3).

Trente-neuf ans plus tard, le duc d'Arenberg passera commande d'un nouveau pilori à Joseph Durieux, maître de carrière à Soignies (4).

Pour la grand-place de **Hoves, Ghoy, Marcq et Hérinnes**, André Boulenger, maître-charpentier, exécute en 1748 de nouveaux piloris destinés à remplacer les anciens qui « étoient pourrie et tombez ».

---

*toire du couvent des Capucins d'Enghien, dans Ann. Cercle arch. Enghien, T. XIII, p. 46, n. 2.*

(1) La finale de cette phrase a subi diverses modifications. Les mots « on peut subjuguier » sont devenus « on doit », puis « on peut surmonter tous les revers ». Aux dix derniers mots, le duc fit substituer d'abord une phrase restée inachevée : « de prouver à sa postérité qu'en espérant un meilleur avenir et en se maintenant et se contentant de ce qui lui reste... », puis la phrase suivante : « de prouver à sa postérité le moyen de réparer ses pertes en se rendant toujours intéressant et estimable en dépit des révolutions et des malheurs dont j'ai été toute ma vie accablé », allusion à la cécité qui l'avait accidentellement frappé à l'âge de 25 ans.

(2) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, reg., année 1737, n° 1.124, f° 122/3 et acquits.

(3) Id., dos. 388, acquits.

(4) Id., reg., année 1779, n° 4, f° 121 et acquits.

On les peint ainsi que leur banderole aux armes des d'Arenberg (1).

En 1779, Joseph Durieux, auteur des piloris d'Enghien et de Petit-Enghien, en livre « pour le village d'Erinne ayant sa flèche de 20 pieds d'hauteur » (2). La bannière en sera peinte et dorée l'année suivante (3).

La première mention relative au pilori de **Saint-Pierre-Capelle** concerne le « racommodage », en 1743, de sa banderole (4).

L'année suivante, André Boulenger reçoit 14 florins pour « avoir fait et fassonné un neu piloris » (5).

En 1735, Martin de Corte scie au bois de Hoves des arbres destinés à servir de piloris pour la grand-place de **Pepinghen, Bellinghen et Castres**. Ils seront taillés et plantés par J.-F. Delwarde (6), avant d'être peints au mois d'août 1740 (7).

Quinze ans plus tard, Michel Deprez, maître de carrière à Soignies, en livre deux de forme octogonale « pour poser sur les places d'Oetinghen et de Pepinghen » (8).

En 1779, Joseph Durieux en exécute un troisième pour Castres (9). La bannière en sera peinte et dorée l'année suivante (10).

Ce n'est qu'en 1755, que l'on rencontre la première mention concernant les piloris de **Thollembecq, Herfelinghen et Haute-Croix**. En cette année, on peint et « doure » les armes du duc d'Arenberg sur les banderoles qui les ornent (11).

---

(1) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, reg., année 1748, n° 9.989, f° 120 et acquits.

(2) Id., reg., année 1779, n° 4, f° 121 et acquits.

(3) Id., reg., année 1780, n° 4.400, f° 120 et acquits.

(4) Id., dos. 154, acquits.

(5) Id., reg., année 1744, n° 1.286, f° 117 et acquits.

(6) Id., reg., année 1735, n° 899, f° 125 et 128.

(7) Id., doc. 388 acquits

(8) Id., reg., année 1755, n° 4.188, f° 119-120 et acquits

(9) Id., reg., année 1779, n° 4, f° 121 et acquits.

(10) Id., reg., année 1780, n° 4.400, f° 120 et acquits.

(11) Id., reg., année 1755, n° 4.188, f° 112 et acquits.

En 1735, Michel Lebert, maître charpentier encaisse 16 livres et 16 sous pour « avoir formé et planté sur la place de **Rebecq** le nouveau piloris ». Il est constitué par un chêne abattu à cet effet au bois de Rebecq et contient « 272 pieds de gitte » (1). Théodor du Bar en racommodera la banderole en 1743 (2).

Ce pilori sera remplacé par un autre en pierre de Soignies décoré d'une bannière peinte (3).

L'existence à **Ronquières** d'un pilori aux armes d'Arenberg est attestée par les travaux de peinture dont sa banderole fait l'objet en 1743 (4).

Que reste-t-il actuellement de tous ces piloris ?

Rien, semble-t-il, sinon, dans l'austère solitude du mont Parnasse, le remarquable monument du parc d'Enghien chargé par un aveugle... très clairvoyant de témoigner « qu'avec du courage, de la vertu et de l'honneur on peut surmonter tous les revers ».



---

(1) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, reg., année 1735, n° 8.099, f° 124 et 126.

(2) Id., dos. 154, acquits.

(3) Id., reg., année 1758, n° 1.028, f° 117 et acquits.

(4) Id., reg. année 1743, f° 112 et dos. 154, acquits.